

7.1 Projet N°07 : MONA

1^{er} rang – 1^{er} prix :

m+n architectes sàrl, S.Hirtz arch-paysagiste, N.Amman ing. environnement, Genève



Pour assurer l'intégration "à part entière" de la station d'épuration de Vidy à la ville et au paysage du parc du Bourget, MONA développe un projet qui associe trois gestes élémentaires.

Le premier consiste à étendre la surface du parc au plus près du site opératoire de la station, en faisant ainsi appartenir visuellement son bâtiment administratif au parc lui-même. Des talus enherbés, qui règlent la différence de niveau entre le parc et la STEP, matérialisent la limite de cette dernière (tout en l'escamotant) et augmentent la profondeur du parc vers le nord. A l'ouest du site, ce talus, qui récupère les déblais du chantier, se sculpte en une rampe ascendante qui dessert une passerelle de franchissement de l'autoroute en offrant au passage une vue panoramique sur la voie, la station et le parc qu'elle rend du même coup solidaires.

Le second geste consiste à donner un soubassement minéral et homogène (en béton teinté nervuré) à l'ensemble des bâtiments de traitement, qui démarque ainsi le "socle fonctionnel de manutention et de circulation" de la station. Ce soubassement solide et tellurique, qui ancre la STEP dans son site et sa fonction, offre une ligne d'étiage résistante et en même temps une plinthe ouverte aux accès, flux et connections qu'appelle l'opération et l'évolution de tels équipements.

Le troisième geste, enfin, majeur sur les plans symbolique et perceptif, consiste à définir la superstructure des bâtiments par une enveloppe beaucoup plus aérienne de coussins pneumatiques disposés en modules verticaux : une membrane légère, atmosphérique et translucide qui, en soulevant les bassins vers le ciel, donne à la STEP une élévation qui la signale dans le paysage de la ville et du lac. La plupart des bâtiments ainsi enveloppés tels des lampions, baignant dans la lumière naturelle, sont en principe couverts par des toitures extensives portant un semis de prairie sèche, qui appelle papillons et oiseaux, et par des panneaux photovoltaïques.

Le jury a salué la force et la vigueur de ce projet qui lui paraît "élémentaire" non seulement par sa simplicité et sa clarté, mais aussi par l'élégante symbolique avec laquelle il sublime le traitement de l'eau

par une architecture de terre et d'air qui l'évoque par métonymie. Il a également beaucoup apprécié le dispositif subtil des talus qui règle la relation du site de la STEP avec le parc, sa proposition de distinguer le bâtiment administratif de la station en l'inscrivant dans le paysage de ce dernier, et la distinction nette qui est opérée entre surfaces routières et végétalisées.

D'une façon générale, l'intégration de la station aux échelles respectives du site et de la ville lui paraît menée de façon forte et élégante tant sur le plan fonctionnel que sur le plan symbolique.

Le jury s'est cependant interrogé sur plusieurs points :

- Tout en reconnaissant que le principe modulaire de cette enveloppe est en principe adapté à un site industriel comme aux exigences changeantes de l'exploitation et de l'évolution de la station, il s'est questionné sur sa durabilité, sur ses coûts de mise en œuvre et d'entretien et, surtout, sur la capacité du dispositif à encaisser des modifications ou des variations tout en conservant sa cohérence volumétrique.
- Par ailleurs, il a regretté que le projet soit trop discret sur l'aspect paysager et biodiversité du programme en ne décrivant pas de façon assez détaillée le principe de sa toiture végétale et photovoltaïque et s'est demandé si des talus à 70% pouvaient offrir des conditions satisfaisantes pour la pousse des végétaux.
- Enfin, il s'est interrogé sur la priorité donnée dans les planches à une vue nocturne où le projet fonctionne effectivement comme un lampion, mais avec une intensité qui relève de la pollution visuelle. Il lui semble que c'est d'abord et avant tout de jour, et comme boîte ou capteur héliotechnique, que le projet est, en principe, le plus convaincant.

Même si elles n'étaient pas censées lever toutes ces interrogations, les réponses apportées par les candidats en phase d'affinement ont permis d'apporter des précisions économiques et techniques satisfaisantes et, surtout, de démontrer la capacité du dispositif d'enveloppe à décliner des variantes en fonction des situations et des contingences de l'exploitation. De la même façon, elles ont permis d'explicitier la façon dont les talus, associés à des noues, étaient susceptibles de se décliner de plusieurs façons en constituant à chaque fois une limite épaisse qui fonctionne comme un milieu vivant.

Le Jury a beaucoup apprécié la réactivité démontrée par les candidats dans cette deuxième phase, qui l'a convaincu d'avoir affaire non seulement à un excellent projet pour la STEP, mais aussi à une équipe de concepteurs capable de tenir son cap tout en étant à l'écoute des contraintes du Maître d'ouvrage pour l'améliorer.

C'est donc à la très grande majorité qu'il a décidé de lui attribuer le 1^{er} prix.

En pages suivantes : planches du projet N°07 MONA



